

RÈGLES DU TIRAGE AU SORT : Basque Challenge 2 . Eta oraingoan gai al zarete?

ARTICLE 1

Pourra participer au présent tirage au sort toute personne ayant participé au test *Basque Challenge 2. Eta oraingoan gai al zarete?* sur le site www.sansebastianturismoa.eus.

ARTICLE 2

Un tirage au sort sera réalisé parmi tous les utilisateurs ayant rempli les conditions énoncées à l'article 1. Si les gagnants ne contactent pas Donostia San Sebastián Turismoa dans un délai de 72 heures, un nouveau tirage sera organisé.

ARTICLE 3

Le délai pour participer au tirage au sort commence le 1er mars 2022 et prend fin le 31 mars 2022 à 23 h 59. Les noms des gagnants du tirage au sort seront publiés le vendredi 22 avril sur le site Web de Donostia San Sebastián Turismoa et les gagnants seront contactés par courrier électronique.

ARTICLE 4

Prix :

- 1 nuit en chambre double avec petit déjeuner pour deux personnes à l'hôtel Arbaso.
 - Nous demandons au gagnant de réserver 3 jours à l'avance, ce prix étant soumis aux conditions de disponibilité des chambres d'hôtel.
 - Cette réservation devra être effectuée par téléphone, au +34 [843 93 14 00](tel:+34843931400) ou en envoyant un courrier électronique à l'adresse mail info@hotelarbaso.com.
 - Cette expérience est valable jusqu'au 31 décembre 2022.
 - Les lauréats devront impérativement être majeurs.

- 150 packs de 9 magnets pour jouer à composer vos propres mots basques.

ARTICLE 5

Donostia San Sebastián Turismoa se réserve le droit d'exclure les personnes qui, selon ses critères, se seront livrées à des actions frauduleuses ou vexatoires de quelque nature que ce soit envers d'autres participants.

ARTICLE 6

Donostia San Sebastián Turismoa sera habilité à régler toutes les situations non envisagées par le présent règlement ainsi que tous doutes qui pourraient résulter de son interprétation.

ARTICLE 7

Ce tirage au sort est organisé par Donostia San Sebastián Turismoa. INSTAGRAM ne participe pas à sa réalisation et n'a aucune responsabilité à ce sujet. Il en va de même de FACEBOOK et de TWITTER.

ARTICLE 8

Les données personnelles demandées (adresse mail) serviront uniquement à contacter les gagnants. En acceptant le présent règlement, les participants consentent au traitement de leurs données personnelles dans les termes suivants :

INFORMATIONS DE BASE CONCERNANT LA PROTECTION DES DONNÉES	
Responsable du traitement	Mairie de Saint-Sébastien
Finalité du traitement	Gestion de la participation de l'intéressé à un concours, tirage au sort, ou toute autre activité organisée par la Mairie de Saint-Sébastien dans le cadre de la promotion, du développement et de la dynamisation d'activités économiques et sociales contribuant, directement ou indirectement, à promouvoir e développement touristique sur le territoire Donostia - Saint-Sébastien.
Légitimation du traitement	Article 6.1.a) du RGPD : consentement de l'intéressé.
Destinataires des cessions ou des transferts	Aucun transfert/cession n'est envisagé.
Droits des intéressés	L'accès aux données, leur rectification, leur suppression et autres droits pourront être exercés auprès de la Mairie de Saint-Sébastien – C/ Ijentea, 1 – 20003 San Sebastián.

Des informations détaillées sur le traitement de vos données personnelles sont à votre disposition sur le site web suivant <https://www.sansebastianturismoa.eus/fr/avis-confidentialite-concours-tirages-au-sort-activites>

ARTICLE 9

La participation au tirage au sort implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.